

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 26/11/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel FENARD, Président sortant.

CONSEIL SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2020

2020.035 – SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2020, CONVENTION DE REGULARISATION DU CADRE PARTENARIAL ETABLI ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

Nombre d'élus en exercice : 24			Vote			Date de la convocation
Présents	Suppléants	Absents	Pour	Abstention	Contre	6 novembre 2020
20	0	4	20	0	0	

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ; Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Lucien LIMOUSIN ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Absents excusés

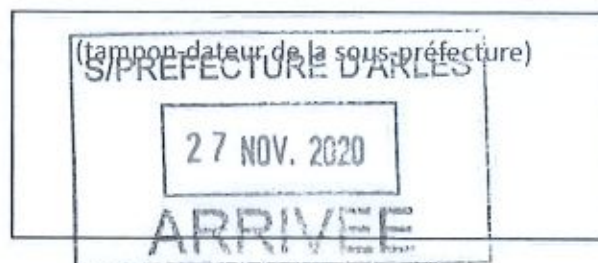
ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, la commune de Cabannes n'était pas représentée.

Procurations : Pas de procuration

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2020

2020.035 – SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2020, CONVENTION DE REGULARISATION DU CADRE PARTENARIAL ETABLI ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

Nombre d'élus en exercice : 24			Vote			Date de la convocation
Présents	Suppléants	Absents	Pour	Abstention	Contre	
20	0	4	20	0	0	6 novembre 2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ; Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Lucien LIMOUSIN ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, la commune de Cabannes n'était pas représentée.

Procurations : Pas de procuration

.....

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017, portant transformation de plein droit du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 2017.022 du CONSEIL syndical du 23 juin 2017 portant adoption de la Charte agricole du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 2020.011 du CONSEIL syndical du 21 février 2020 portant approbation de la convention de partenariat établie entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et le PETR pour l'organisation du cinquième Salon des Agricultures de Provence ;

Vu la délibération modificative n° 1 du budget primitif 2020 adoptée le 1^{er} juillet 2020, portant annulation du Salon des agricultures et transfert partiel des crédits ouverts au Budget du PETR en faveur d'autres actions devenues prioritaires par effets induits de la crise sanitaire COVID-19 ;

CONTEXTE

Le PETR du Pays d'Arles, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays Salonais, l'Institut National d'études Supérieures Agronomiques de Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon-de-Provence, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ont organisé 4 éditions annuelles du Salon des Agricultures de Provence sur le Domaine du Merle à Salon de Provence, dont la dernière en 2019 a réuni près de 60 000 personnes sur 3 jours.

Le soutien du PETR est formalisé par une convention annuelle de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, en tant que maître d'œuvre de l'organisation de la manifestation.

Le PETR du Pays d'Arles a acté par délibération en date du 21 février 2020 son soutien financier, à hauteur de 80 000 €, à la mise en œuvre de l'édition 2020 du Salon des agricultures.

Or, en lien avec la crise sanitaire provoquée par le COVID 19, les organisateurs ont été contraints le 15 avril 2020 d'annuler la manifestation Provence prévue initialement les 5, 6 et 7 juin 2020. L'ensemble des partenaires du projet dont le PETR a revu les modalités de son soutien à l'organisation du Salon.

Les justificatifs de dépense et le budget révisé (annexe 1) ont été transmis par les organisateurs. En conséquence la participation du PETR a été réévaluée 24 000 € (vingt-quatre mille euros), afin de contribuer à honorer les frais engagés par les organisateurs.

Cette somme sera versée à la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône par mandats administratifs, en totalité après signature de la convention.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1° - **VALIDER** les termes de la convention de régularisation ci-annexée ;
- 2° - **APPROUVER** le budget révisé de l'opération tel que présenté et annexé ;
- 3° - **ACCEPTER** le versement à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône d'une participation du PETR du Pays d'Arles à hauteur de 24 000 € ;
- 4° - **AUTORISER** Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles à signer la convention de régularisation établie entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et le PETR du Pays d'Arles ;
- 5° - **PRECISER** que les crédits destinés au financement des dépenses liées à ce projet sont inscrits au budget de l'exercice 2020 par la décision modificative n° 1.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

